

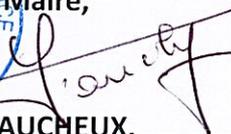


## COMMUNE D'ÉPIEDS EN BEAUCE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

	Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2023	Adopté à l'unanimité
<b>2024-01</b>	Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire de la commune d'Épieds en Beauce	Adopté
<b>2024-02</b>	Regroupement Pédagogique Intercommunal – Protocole tripartite entre la CCTVL et les communes de Charsonville et Épieds en Beauce	Adopté par 14 voix pour et 1 abstention
<b>2024-03</b>	Emplacement réservé n°1 – Acquisition de terrains	Adopté à l'unanimité
<b>2024-04</b>	Local professionnel – Fixation du tarif de location	Adopté à l'unanimité
<b>2024-05</b>	Versement de subventions à des organismes extérieurs	Adopté à l'unanimité

Épieds en Beauce, le 5 février 2024

  
Le Maire,  
  
Yves FAUCHEUX.